



La charte de l'Uriopss Paca et Corse

Préambule

La présente charte s'inscrit dans l'esprit d'engagement associatif et de participation au corps social développé depuis le début du XXème siècle par l'Office Central des Oeuvres¹, et amplifié par Maurice Chaix Bryan², après la deuxième guerre mondiale, en parallèle à la généralisation de la protection sociale.

Cet esprit des fondateurs s'inscrit dans un ensemble de valeurs humanistes fondées sur la gratuité et l'ouverture aux autres dans une tradition méditerranéenne d'intégration sociale.

Il s'appuie également sur l'initiative et l'innovation en matière d'organisation sociale, les associations, acteurs autonomes, se définissant et agissant comme trait d'union entre l'individu et la société.

Les valeurs fondatrices

Primauté de la personne : respect de la dignité et de l'intégrité de l'être humain

Action collective comme moteur du développement de la solidarité dans une démarche d'équité et de fraternité.

Ouverture aux autres

Pluralisme par un refus de toute action partisane à caractère politique, confessionnel et/ou culturel

Equilibre entre droits et devoirs comme fondement d'une attitude de responsabilité et de participation

Promotion des valeurs exprimées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et dans le Préambule de la Constitution de notre pays

Convictions et motivations

¹ Premier regroupement des œuvres de bienfaisance de Marseille créé en 1917 et structure sur laquelle l'Uriopss s'est, dès sa création, appuyée.

² Fondateur de l'Uriopss en 1947 et Président jusqu'en 1983.

L'action de l'Uriopss Paca et Corse est guidée et soutenue par un ensemble de convictions et de motivations fortes étroitement liées :

- la vie en société implique une participation active et une responsabilité de tout le corps social ;
- la vie associative est un vecteur de la vie démocratique de notre pays par la fonction essentielle de veille qu'elle assure ;
- la double dimension, politique et économique, des associations d'action sociale témoigne d'une autre forme d'entreprendre ;
- le lien social fonde la structure de la communauté ;
- l'intégration sociale est une priorité d'action pour lutter contre l'exclusion, la participation active de toute personne destinataire de cette action en étant une des conditions essentielles.

Une mission : l'action dans l'union

Cette mission s'appuie sur des valeurs mais également sur des principes d'action :

- unir les associations, au niveau régional et départemental, pour affirmer et développer dans chaque territoire, de manière claire et forte, leur projet d'intérêt général et d'utilité sociale ;
- contribuer à l'observation des besoins sociaux pour être force de propositions sanitaires, sociales et culturelles novatrices, avec une exigence de qualité du service rendu et d'adaptation aux évolutions de notre société ;
- coopérer avec les acteurs publics et privés concourant au maintien de la cohésion sociale, notamment en étant médiateur entre les associations, les pouvoirs publics et les autres partenaires ;
- développer l'action transversale en invitant les différents acteurs à travailler ensemble, en privilégiant la mise en réseaux et en encourageant les multiples formes de coopération ;
- reconnaître la place et organiser le droit d'expression de la personne au centre de l'action ;
- faire reconnaître la fonction spécifique du secteur non lucratif par des contrats d'initiative associative, négociés avec nos partenaires ; ces conventions définissant des objectifs communs et des engagements respectifs sur un projet partagé et une action évaluée ;
- promouvoir la transparence financière des associations en utilisant les moyens d'une gestion rigoureuse.